



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Betteraves: Auvergne

Question écrite n° 39339

### Texte de la question

M Georges Chometon attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'avenir de la culture de la betterave en Auvergne. En effet, l'Etat, qui jusqu'ici soutenait la production d'une certaine quantité d'alcool de betterave en garantissant une recette décente aux planteurs et aux distillateurs, a limité son aide par suite de décisions intervenues au niveau communautaire qui mettent gravement en péril le maintien et la survie d'usines de distillerie dont l'activité représente 20 p 100 de la production totale. Il lui demande dans quelles conditions vont être trouvées des solutions de dédommagement et assurée la mise en place de l'attribution d'un quota de sucre en faveur des usines perdant leur garantie de prix alcool.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chometon Georges](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39339

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 1988, page 1710